



Extraits du procès-verbal de la session plénière du 20 octobre 2023

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous livrerai quelques mots au nom du Groupe des Élus de gauche. Nous nous associons aux propos que vous avez tenus, Monsieur le Président, sur les faits qui se sont déroulés il y a une semaine, jour pour jour, à Arras, sur le lâche assassinat d'un enseignant, Dominique Bernard, qui s'interposait pour protéger ses élèves, un assassinat qui fait suite à celui, trois ans plus tôt, de Samuel Paty qui ne faisait que son travail.

Chaque fois que l'on s'en prend à un enseignant de l'école de la République, c'est la République qui recule et l'obscurantisme qui progresse. Nous ne pouvons qu'être unanimes pour dénoncer, chaque fois que nécessaire, la barbarie qui, malheureusement, ne recule pas forcément.

Nous sommes réunis pour étudier la décision modificative du budget 2023. Comme vous l'avez relevé vous-même, Monsieur le Président, il s'agit d'une légère adaptation du budget, quelques dixièmes de pourcents qui ne modifient pas les équilibres généraux du budget dont nous avons débattu au mois de février et que nous avons adaptés en juin dernier.

Le Groupe des Élus de gauche restera cohérent avec ses votes de février et de juin sur chaque rapport. Cela ne signifie pas que nous soyons en désaccord avec les ajustements que vous présentez, qui sont souvent minimes et qui ne soulèvent pas de questions, mais qui ne modifient en rien les rapports sur lesquels nous nous sommes opposés ou nous nous sommes abstenus. À chaque fois, pour répondre à la cohérence, nous maintiendrons nos votes. En ce sens, nous voterons contre la décision modificative n° 1.

Cette décision modificative est marquée par une réduction des crédits d'investissement. Vous proposez d'annuler 6 millions d'euros de crédits de paiement, portant le montant d'investissement, hors remboursement de la dette, à 99,8 millions d'euros. Nous nous situons donc en dessous de la barre symbolique des 100 millions d'euros, marquant un recul de l'investissement de 5,9 %. Nous posons la question : alors que ces taux d'intérêt sont en train de remonter, avoir fait le choix du désendettement était-il une bonne solution ?

Vous avez expliqué, Monsieur le Président, que le Département de la Sarthe était le premier investisseur du territoire, ce qui est faux. Le premier investisseur du territoire est Le Mans Métropole qui, si je reprends les chiffres du compte administratif 2022, a dépensé 130 millions d'euros quand le Département en dépensait 109.

Nous notons plusieurs points positifs dans les rapports. Je pense aux propositions que présentera Marie-Thérèse Leroux sur les établissements médicosociaux, un sujet sur lequel nous vous avons alertés – nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur ce sujet – ou encore sur celui relatif au Plan Collège de demain qui permettra de prolonger les efforts qui ont été réalisés ; nous aurons l'occasion d'en débattre au moment opportun.

Hormis ces ajustements et ces deux annonces, très importantes pour notre territoire, nous restons sur notre faim s'agissant d'autres dossiers dont l'actualité nous rappelle régulièrement à l'ordre. J'en citerai quatre.

Le premier porte sur la question de l'enfance en danger. Le débat est national. J'ai pris connaissance de la passe d'armes qui a opposé récemment la Secrétaire d'État à l'Enfance aux Départements sur l'idée de recentraliser les sujets de protection de l'enfance. Je pense que recentraliser n'est jamais une bonne chose car les collectivités ne sont pas capables d'exercer correctement leurs compétences si on ne leur en donne pas les moyens.

Localement, nous sommes confrontés à une véritable difficulté. Nous sommes régulièrement alertés sur des dossiers relatifs à la protection de l'enfance, qui, faute de places, ne sont pas suffisamment pris en compte dans notre Département. Certes, des efforts sont faits, mais une réelle inquiétude pèse sur ce sujet en raison de la très forte demande de placements ou de mises en protection d'enfants alors que les moyens humains sont en recul, que le nombre d'assistants familiaux continue de baisser sensiblement et que le nombre de places en établissement reste

insuffisant. Entre le moment où l'on décide de créer une place et le moment où elle est créée, il faut du temps. Je pense que Mélina Elshoud reviendra sur le sujet.

Lors de la précédente session, nous avons également fait part de nos inquiétudes sur la question du logement. Une crise du logement s'annonce en France qui se traduira par un plan social qui pourrait concerner 200 000 à 300 000 personnes dans le bâtiment. Il y a urgence à entendre ce que nous disent les acteurs du logement, que ce soient les promoteurs privés ou les acteurs du logement social. Nous devons les accompagner et les aider à surmonter cette passe difficile, ce que nous vous avons déjà proposé lors de la dernière session. Aujourd'hui, vous nous proposez de réduire les crédits destinés au logement, nous ne pensons pas que cela s'inscrive dans le bon sens.

La troisième question d'actualité que nous avons déjà évoquée en février et au mois de juin a trait à la très forte précarité qui touche une partie des habitants de notre territoire. Même s'il s'en tire plutôt bien par rapport à d'autres, le Département de la Sarthe est toujours la lanterne rouge des Pays de la Loire. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Nous aimerions bien savoir comment le Conseil départemental compte s'investir dans le Plan de lutte contre la pauvreté. M. Yves Calippe y reviendra.

Enfin, la question de l'environnement se pose. L'urgence climatique est là. Je ne sais si nous pouvons être une multitude de petits colibris, mais il est certain que chacun doit prendre sa part. En ce domaine, nous considérons que la politique départementale reste largement insuffisante. Le livre que vous nous avez remis ce matin montre bien nos différences. Ce livre a été extrêmement contesté et reste contesté et contestable. Si le constat des premières pages s'inscrit plutôt dans le bon sens, en revanche, les solutions proposées dans la seconde partie du livre posent un véritable problème. Le parti pris de l'auteur est très net. Il nous explique que l'éolien n'est pas performant et qu'il faut développer le nucléaire. Nous comprenons pourquoi vous nous avez remis ce livre aujourd'hui qui, globalement, reprend les idées que vous partagez et au sujet desquelles nous ne pouvons que marquer notre opposition.

L'enfance, le logement, la précarité et l'environnement, tels sont les quatre points que je souhaitais évoquer sur lesquels nous considérons que l'on aurait pu et on devrait faire mieux dans ce Département. Tels sont les quelques mots que je souhaitais vous adresser en ouverture de cette session.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES SARTHOISES ET SARTHOIS

Mme COZIC-GUILLAUME. S'agissant du Plan Collège de demain, je regrette que dans le cadre de la réflexion sur les travaux, nous n'ayons pas évoqué la création d'internats supplémentaires. La création de celui de Saint-Calais offre, sur la partie Est, des conditions favorables à certains enfants. Peut-être aurions-nous pu engager une réflexion sur la création dans les dix ans à venir, dans d'autres secteurs du Département, de futurs internats. Dans la mesure où les collèges connaîtront une baisse des effectifs, il aurait été intéressant de déterminer les collèges susceptibles d'en avoir un.

Je profite de la présentation de ce rapport pour intervenir sur un dossier que nous allons étudier à l'issue de cette session dans le cadre de la Commission permanente. Il a trait à la dotation de fonctionnement des collèges. À la suite des nouveaux modes de calcul, les dotations allouées aux collèges Tolstoï au Mans, Fournier, Camus, Costa-Gavras, Bérengère de Navarre, Joséphine Backer, Pierre-Gilles de Gennes, John Kennedy à Allonnes, Simone Veil à Sablé-sur-Sarthe enregistrent une baisse significative, notamment au collège Pierre-Gilles de Gennes dont le montant est passé de 89 535 euros à 47 000 euros, soit une diminution de quasiment la moitié.

On voit bien que le nouveau mode de calcul pénalise fortement des collèges REP et REP + qui accueillent des populations en difficulté et qui connaissent des conditions d'enseignement compliquées. Ils sont doublement pénalisés.

La dotation de fonctionnement qu'ils perçoivent est moindre, et nous assistons à une rupture d'égalité entre les élèves sarthois. J'espère que nous allons trouver une solution en faisant jouer l'indice de position sociale (IPS). Peut-être des corrections pourraient-elles intervenir.

En l'état actuel, on ne peut pas assister sans réagir à de telles inégalités flagrantes et à de telles baisses de dotation dans ces collèges déjà en grande difficulté.